COMMUNE de la Garde

TABLE Alphabétique des Mariages.— 1857.

NOMS et PRÉNOMS.	NUMÉROS des ACTES.	DATES des ACTES.
André Auguste Joseph Marius		
Marié à Justine Arnaud	13	27 Octobre
André Joseph Xavier		
Marié à Eulalie Marie Allard	16	24 Novembre
Audry Auguste François		
Marié à Louise Pauline Mauvel	12	29 Octobre
Bech Jean Marius		
Marié à Marie Victoire Scolastique Girard	14	27 octobre
Bois Louis François		
Marié à Caroline Dorothée Antoinette Reguin	2	17 février
Bonnaud Maur Antoine		
Marié à Rosalie Anas Foraud	5	16 Juin
Daumas François Raphaël		
Marié à Rose Rimbaud	10	6 Octobre
Fournier Charles Ferdinand Gustave		
Marié à Thérèse Elisabeth Hermite	11	20 Octobre
Garnier Joseph Jean Baptiste		
Marié à Catherine François Maunin	1	2 février
Germain François Désiré		
Marié à Emilie Marie Eulalie Laugier	15	16 Novembre
Guiol Jean Joseph		
Marié à Marie Victoire Garnier	3	21 Avril
Imbert François Hypolite Auguste		
Marié à Thérèse Pauline Laurin Sauve	9	22 Septembre
Jerce Felix Marius		
Marié à Antoinette Euphrosine Lamoulou	7	30 Juin
Jumian Joseph Paul Marius		
Marié à Pauline Marguerite Jayné	17	26 Novembre
Thomas Philippe Paul		
Marié à Constance Marie Laurence Armande Thomas	6	25 Juin

La table ci-dessus est certifiée vraie sans toutes les parties par Nous Olive Maire de la Garde, assisté des Conseillers Officier public de l'état civil à la Garde le 15 Janvier 1858.

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Commune de la Garde — An 1857. Etat civil. Mariages. Supplément au registre des Mariages.

Par Nous Président du Tribunal de première instance séant à Toulon, arrondissement de Toulon, département du Var, présent et requérant, à recevoir les actes de mariages dans la commune de la Garde pendant le courant de l'an mil huit cent cinquante sept, il a été et paraphé par première et dernière feuille, ce contenant une feuille. Fait à Toulon, le 6 novembre 1857.

VOROU

Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du vingt quatre novembre an mil huit cent cinquante sept à neuf heures du matin.

Acte de mariage de Joseph Xavier André agé de vingt trois ans né en cette commune de la Garde le vingt quatre du mois de juillet an mil huit cent cinquante sept profession de cultivateur domicilié à la Garde fils majeur de Joseph Pierre André cultivateur domicilié à la Garde actuellement absent et de feue Thérèse Apollonie Donnaud sa épouse, d'une part,

et de Eulalie Marie Allard agée de dix neuf ans née à Toulon département du Var le douze du mois de décembre an mil huit cent cinquante sept profession de cultivateur domicilié au service de la Garde quartier de Beaux fille mineure de Joseph Antoine Allard profession de cultivateur domicilié à la Garde département du Var et de feue Antoinette Blanc son épouse, d'autre part.

Les actes préliminaires sont, 1° Le publication du mariage faite, qui nous, sans opposition, avons procédé au premier et le dimanche huit du présent mois à onze heures du matin affiché publiquement à la porte de la Mairie pour le 2° Le Acte de décès de feue Christine Apollonie Donnaud mère de la future épouse. 3° Le Acte de décès de Eulalie Marie Allard sœur de la future épouse. 4° Le Acte de décès de feue Marie Antoinette Blanc mère de la future épouse, ou aïeule en ligne, ci tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI titre V livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

De même suite nous avons interpellé conformément à l'article 75 du Code Napoléon, ainsi qu'il est par la loi du 13 juillet 1850, les futurs époux, ainsi que les personnes qui leur ont donné le consentement de leur mariage, en leur demandant si leur intention était de prendre pour épouse et époux, ils ont répondu, les futurs époux, qu'ils ont contracté ce mariage en leur qualité de fils et de fille mineurs, les quatre ascendants vivants, qui leur ont donné le consentement de leur mariage, en leur qualité de père et de mère, et de grand père et de grand mère de la mère de l'épouse, ont déclaré à la Garde le même jour et heure que quelques heures avant, et ont bien la même personne qui en a signé dans l'acte de naissance de l'épouse, sous le prénom unique de Antoinette Blanc, en leur lieu et place, sous les prénoms de Marie Antoinette Blanc, ainsi qu'il est constaté par le directeur de l'acte de décès. Officier de l'état civil soussigné déclare conformément à l'avis du Conseil d'état du 20 mars 1808, que les témoins ayant présenté aux futurs l'identité de la personne de leur épouse, ils ont procédé à la célébration du mariage.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage leur Eulalie Marie Allard leur épouse et André Joseph Xavier André, ci présente, de Jacques Joseph Vacon domicilié à la Garde département du Var âgé de soixante ans ans profession d'employé retraité libre, nous parents ni alliés des époux, de Jean Joseph Laure Charles Reynaud domicilié à la Garde (Var) âgé de trente cinq ans profession de négociant non parents ni alliés des époux, de Marie Cécile Ginouvier domicilié à la Garde département du Var âgé de soixante cinq ans profession de propriétaire veuve non alliée ni parente des époux, et de Charles Joseph Etienne André domicilié à la Garde département du Var âgé de vingt deux ans profession de pompier, frère de nouvel époux.

Après quoi moi Marius Olive maire de la Garde, faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé au nom de la loi, que les actes publics sont unis par le mariage. Il a été rédigé le présent acte sous lecture a été faite publiquement dans la commune de la Garde, lieu de la maison commune, ils ont été signés avec nous par l'époux, et les quatre témoins seulement, toutes les autres parties ayant déclaré ne les savoir de ce faire requises.

Vacon — André — Reynaud — André — Ginouvier

Mr Olive